

D'un bout à l'autre...



Sommaire

Edito

Actualités

- En équilibre, même excédentaire
- Défrichage et dessouchage
- Elections européennes
- Débarrassons nos greniers...

La vie municipale

- Derniers conseils municipaux

La vie locale

- Un Noël chaleureux
- Des retrouvailles au milieu de l'hiver
- De belles initiatives individuelles !

Bien vivre ensemble

- Le stationnement sur les trottoirs
- Le printemps revient et son lot de travaux divers
- Protégeons la nature

Focus sur...

- une passion pas ordinaire !

EDITO



Madame, Monsieur,

Parler du cadre de vie n'est pas une banalité. Nous n'avons de cesse de le défendre, de le préserver, de l'améliorer. Certains pans de ce cadre de vie dépendent directement de l'action municipale que nous réalisons en votre nom.

Ce qui permet son entretien, son développement, ce sont les moyens financiers mis à sa disposition. Outre les dépenses courantes dites de fonctionnement, il est important d'évaluer les possibilités d'investissement permettant la réalisation de projets. C'est le budget communal qui le précise.

Le vote d'un budget est toujours un moment important. Cette année encore, notre budget a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services municipaux.

Dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, nous avons fait le choix de ne pas augmenter **la part communale des impôts locaux**, tout en présentant une nouvelle fois un programme ambitieux tant sur la gestion du budget de fonctionnement que sur le développement de notre budget d'investissement. Vous trouverez en page 2 de ce bulletin la répartition des différentes sections ainsi que les projets à mener dans les prochains mois.

Mais également, vous apprécierez aussi ce qui constitue la vie d'une Commune avec ses manifestations et animations diverses ainsi que le rappel de quelques règles du bien vivre ensemble.

Dans un monde tourmenté, l'équipe municipale poursuit son action pour votre qualité de vie dans la Commune.

Je salue les élus pour leur engagement, les agents municipaux qui œuvrent chaque jour pour le bien collectif, les Copigneulles qui réalisent un travail d'envergure pour faire en sorte que Colligny-Maizery soit une Commune dynamique.

Je vous souhaite bonne lecture,

Le Maire, Hervé Messin



PARIS 2024 J- 86

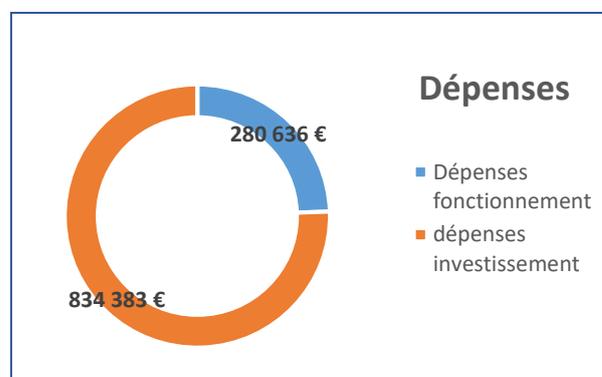
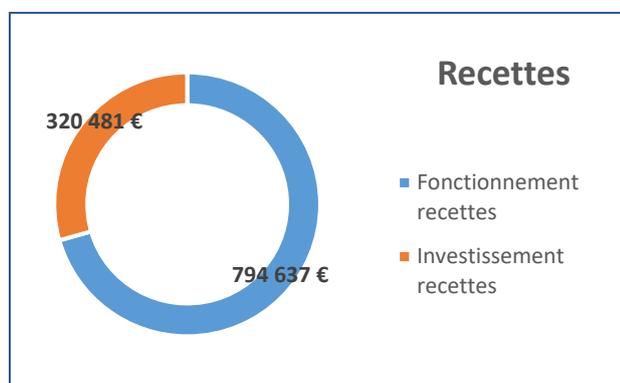


En équilibre, même excédentaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982). Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire pour la Commune) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou encore du budget supplémentaire.

Le 10 avril dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour voter le budget primitif. Après avoir validé les comptes 2023 présentés par le Maire, il a pris connaissance des projections 2024 à inscrire dans le budget primitif qu'il a également approuvé. Vous observerez ci-dessous la répartition des diverses sections :



Les recettes de fonctionnement ne sont pas celles d'une seule année. Elles comprennent également les excédents passés. Elles dégagent un bénéfice basculé en recettes d'investissement permettant ainsi la réalisation de projets.

Les projets d'investissement inscrits au budget sont

- La création d'un parking pour environ 90 000 €
- La démolition du 1 rue de Pange pour environ 40 000 €
- La modification de l'éclairage public en LED pour environ 83 000 €
- L'aménagement des trottoirs des nouvelles parcelles de la Goule pour environ 48 000 €
- L'enfouissement des réseaux rue Principale (Colligny) pour environ 170 000 €

Comme tout contribuable qui participe à la vie collective avec ses impôts, la Commune paie aussi des contributions à des structures diverses :

- SIVU (Ecoles maternelle et primaire)
- Services d'incendie et de secours (Département Moselle)
- Le Conseil de Fabrique de Pange (réfection et entretien de l'église)
- Cimetière

Défrichage et dessouchage

Ce fut un travail de quelques samedis matin réalisé en régie pour défricher et dessoucher une parcelle de terrain situé à l'arrière du 1 rue de Pange. En effet, cet espace va être aménagé en parking afin de soulager la rue Principale d'un stationnement anarchique et gênant.

Avec la location de matériel, le prêt d'un manitou et le travail des volontaires, **c'est environ 4 000 €** d'économies faites sur le budget communal.

Un grand merci est adressé à Jean-Paul et Michel Doyen qui ont participé à ces travaux par le prêt et la manipulation du manitou.



Dans les prochaines semaines, vous pourrez observer également la démolition de la maison située au 1 rue de Pange.



Elections Européennes



Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024**.

81 députés(es) européens(nes) seront élus(es) en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 députés(es) contre 705 actuellement. Ils (elles) sont élus(es) **au suffrage universel direct à un tour**. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle.

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- Un(e) citoyen(ne) français(e) âgé(e) d'au moins 18 ans la veille du scrutin
- Un(e) citoyen(ne) d'un autre pays de l'UE âgé(e) de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine

Dans les deux cas, il faut être domicilié(e) dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit(e) sur les listes électorales de cette commune.

Débarrassons nos greniers !

Vous allez pouvoir bientôt vider vos greniers. La saison des vide-greniers a débuté et celui de Colligny-Maizery aura lieu le **8 mai prochain**, une date bien connue de tous !

Si vous souhaitez participer et occuper un espace, voici les coordonnées pour réserver votre place :

06 85 86 40 78 / 06 61 42 85 90

2.50 € le mètre linéaire



Les Copigneulles de
COLLIGNY-MAIZERY

8 MAI 2024
VIDE GRENIER
de 7h à 17h00

Restauration
et buvette

Info & Réservations
06 85 86 40 78
06 61 42 85 90
2,50€ mètre linéaire

Mais aussi, venez-vous promener et admirer à cette occasion quelques voitures de collection / sports présentées par Jean-Alain Arnould de Maizery (cf. focus dernière page).

Aux derniers conseils municipaux



Le 15 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni et a débattu sur les points suivants* :

- Nomination d'un estimateur de gibier rouge
- Contrat d'entretien des pompes à chaleur des logements communaux
- Renouvellement du prêt relais du lotissement de la Goule
- Fixation du prix de rachat des parcelles de la liaison douce
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Divers : infos sur
 - Passage éclairage public en LED
 - Démolition de la maison 1 rue de Pange
 - Réalisation du parking –

**Le détail de ces délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la Commune*

Le 10 avril 2024, le Conseil Municipal s'est réuni et a débattu sur les points suivants* :

- Compte de Gestion Budget principal 2023 / lotissement 2023
- Compte administratif Budget principal 2023 / Lotissement 2023
- Vote des taxes
- Budget Primitif 2024 Budget général / lotissement
- Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés
- Demande de subvention Moselle Ambition pour la création d'un parking
- Demande de subvention AMISSUR pour la création de trottoirs
- Longueur de voirie
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Démolition du N°1 rue de Metz
- Demande de subvention à la CCHCPP au titre des fonds de concours pour les aménagements paysagers et environnementaux du parking de décharge.
- Divers

Une question,
Une suggestion,
Une réclamation,
Vous pouvez contacter

mairiecolligny@wanadoo.fr

A noter dans vos agendas

**Le vide-grenier,
mercredi 8 mai 2024**

**Le feu de la St Jean,
samedi 22 juin 2024**

**La fête des voisins,
samedi 31 août 2024**

**La fête et le marché de Noël,
Samedi 14 décembre 2024**

Ça bouge à Colligny-Maizery !

Un Noël chaleureux

La Magie en spectacle

Les enfants étaient venus nombreux pour applaudir le spectacle de magie "sur les traces du Père Noël". A l'arrivée du Père Noël ils ne tenaient plus en place !



Escargots, vin chaud, crêpes de pommes de terre... un vrai régal !

Autour des braseros et installés sur les mange-debout, la dégustation pouvait commencer... Encore une fois ce marché de Noël fut une réussite !



Sous le chapiteau, de **jolies créations de Noël** étaient proposées pour la décoration intérieure de nos maisons.

Bravo aux particuliers qui les avaient imaginées et réalisées !



Des retrouvailles au milieu de l'hiver



Le 4 février dernier, les Seniors étaient invités à se retrouver autour d'un déjeuner à l'Auberge du Gros.

Ce fut un joli moment d'échanges et une belle occasion de prendre des nouvelles des uns et des autres.



De belles initiatives individuelles !

Certains particuliers ont des passions et des compétences qu'ils souhaitent généreusement partager en animant des ateliers à l'attention des habitants intéressés. C'était en particulier

du foie gras pour Noël

Cette fin d'année dernière, Raphaëlle et Jean-Marc Chantelou ont animé un atelier foie gras à l'attention des habitants. Une douzaine de personnes ont participé et les foies gras n'ont pas manqué de finesse.



et de la vannerie pour le plaisir de créer

Cet atelier de 2 x 3 jours a été animé par Martine LOUIS. Il affichait complet et chacun a créé le ou les objets qu'il souhaitait. Déco de jardin, panier, nichoir à oiseaux...



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le stationnement sur les trottoirs

La règle précise que le stationnement sur les trottoirs est interdit par le code de la route ([article R417-11](#)). Nous avons bien conscience qu'il n'est pas toujours facile de trouver une place adéquate. Néanmoins il est demandé à chacun de s'appliquer à stationner son véhicule de manière optimale en pensant à la circulation piétonne en particulier.

Le printemps revient et son lot de travaux divers...

Rappel

Les appareils des particuliers susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, thermique, tronçonneuse, raboteuse, etc.) sont autorisés

- du lundi au vendredi : 8h – 12h / 14h – 19h
- le samedi : 9h – 12h / 14h – 19h
- le dimanche et les jours fériés : 10h – 12h



Elagage, taille, entretien des haies et plantations :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent de la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Les fruits qui pendent aux branches des arbres ne deviennent la propriété du voisin que lorsqu'ils tombent à terre.

Les riverains de voies publiques sont tenus à l'élagage de leurs arbres et à la taille des haies et racines à l'aplomb de la voie publique ; surtout lorsque cela porte atteinte à la commodité du passage des piétons, des véhicules et la bonne visibilité.



Protégeons la nature

En renaturant nos paysages

A Colligny-Maizery, des agriculteurs dynamiques protègent la nature en replantant des arbres et des haies. Pour le développement et le suivi de la biodiversité, 500 arbres et arbustes ont été replantés au printemps autour de champs et le long des chemins.

Ce programme s'inscrit dans le projet LIFE Biodiv'Est financé par des fonds européens.



Focus sur ... une passion pas ordinaire !

 C'est celle de **Jean-Alain Arnould**, du garage ARNOULD situé rue Principale à Maizery : il est passionné de véhicules anciens et il en connaît un rayon ! 26 véhicules sont à portée de main dans son garage. Il les bichonne, les répare et pour certains, les fait rouler régulièrement.



Corvette C1 1960

Une longue carrière

Il a commencé son apprentissage en mécanique à 13 ans et demi. Aujourd'hui à 74 ans il n'a cessé de s'occuper de ses voitures. Après un CAP et une Maîtrise, il est devenu mécanicien, carrossier peintre, tôlier formeur (*réalisations d'éléments de carrosserie en tôle sur mesure*).

Sa première expérience professionnelle fut la gestion d'une station essence avec atelier, rue Mozart à Metz, puis il a monté un garage et s'est installé à Maizery en 1986.

"Ma passion pour les voitures de collection est née avant mes 18 ans. J'aime les voitures anciennes et les voitures de sport. J'en possède une qui a 100 ans, une Citroën 548 (1924) et une DELAGE D611, coupé Letourneur et Marchand. Cette dernière est une voiture de Maître."



Corvette C7 2015 – 480 CV

Ses voitures de sport, Jean-Alain Arnould les conduit en faisant des courses de côte, sur route fermée juste pour le plaisir. Tout de même, il y a deux ans, il a participé aux championnats de France. Ses deux véhicules favoris sont une Alpine Renault A 110 1600^Q, groupe 4 et une VIPER de 520 CV, un des plus gros moteurs au monde.



VIPER – 520 CV

Pour d'autres également

Il est connu dans le milieu des voitures de collection et entretient nombre de véhicules de particuliers.

Se procurer des pièces détachées est parfois compliqué : pour les voitures françaises, on les trouve en Allemagne et aux Pays-Bas. Pour les américaines, on trouve tout ce qu'il faut aux USA et en Angleterre.

Grand collectionneur, Jean-Alain chine de multiples objets anciens plus ou moins en lien avec son activité (comme des plaques émaillées originales américaines, des anciennes publicités...).

Enfin, Père et fils accueillent également dans leur garage tous les particuliers qui souhaitent faire entretenir et réparer leur véhicule, même s'il n'est pas de collection.



**Alpine A 110 1600S
groupe 4**



**Pompe essence
1925**